

# REVEST du Bion *infos*



Travaux	page 3
Cimetière	page 5
La vie communale	page 6
Les Associations	page 8
Etat civil	page 12

**Humeur !**

Page 2

**Tarifs eau**

Pages 4 et 5

## Humeur

Depuis quelque temps, des artistes en herbe ont cru devoir nous faire découvrir leurs œuvres dans certains endroits du village. Je veux parler des tags, d'immondes graffitis, qui sont apparus aux jeux d'enfants sur les aires, aux toilettes publiques et même chez des particuliers ! Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Mais dernièrement nous avons atteint le summum du mauvais goût et de l'intolérable avec l'apparition d'autres tags dans l'enceinte même du vieux cimetière, celui qui est attenant à l'église. Comme vous pouvez le constater sur la photo, les délinquants ont dessiné un énorme tag (un sexe) et comme signature ils se sont permis de bomber un portrait d'une tombe voisine. Bien entendu, nous avons volontairement déformé ce méfait afin de garder à notre journal communal décence et dignité.

La question qui se pose : qui sont les auteurs de ces actes ? Bien entendu on n'en sait rien !

Pour ma part, j'émetts deux hypothèses :

- De sombres crétins, sans foi ni loi, dénués de toutes valeurs et de morale. Ils ne méritent que dédain et mépris,

- Des individus fragiles et sans repères qui ont voulu s'affirmer par cette provocation sans avoir conscience de la portée de leur geste.

Le danger est, qu'en plus, ils se glorifient du compte-rendu de leur "exploit" par ces lignes, tant pis, j'en prends le risque. Par contre, ces quelques mots peuvent, peut-être, provoquer chez eux doutes, regrets, voire remords. Si tel est le cas, je les engage à venir me voir pour en parler, je leur garantis discrétion, anonymat et clémence.

A bon entendeur...



## Centenaire 14 - 18

Comme beaucoup de villes et de villages français, notre commune va commémorer le centenaire de la 1<sup>o</sup> guerre mondiale.

Pour mener ce projet à terme, nous faisons appel à vous, et souhaitons collecter des documents ayant trait à cette période ( lettres, photos, objets, ...) concernant des jeunes mobilisés sur notre commune.

Des témoignages de la vie rurale de ceux et celles restés au pays nous intéressent aussi.

Le bulletin municipal se fera l'écho de ces informations, et nous espérons, à l'horizon 2017/2018, terminer cette commémoration par une exposition.

Merci d'avance de votre coopération ; n'hésitez pas à contacter la mairie ( les documents fournis seront scannés, répertoriés et vous seront rendus immédiatement ).

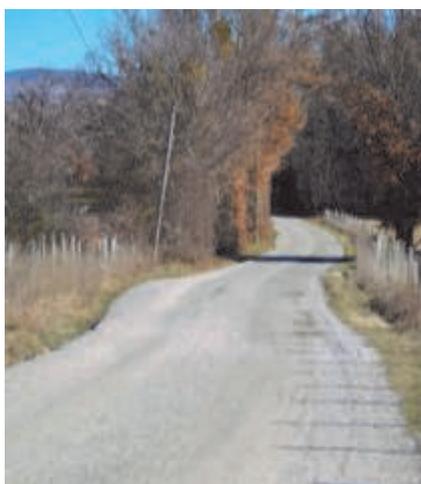


## Travaux VRD

- le pluvial : **Le réseau pluvial de la Rue du Jardin des Moussus a été entièrement réparé pour un coût total de 9 782 € TTC.**

- L'eau et l'assainissement : **Des travaux ont été réalisés avenue Clémenceau. Ils ont permis de remplacer les vieux tuyaux, de rénover et réparer la distribution d'eau potable. D'autre part, les racines des arbres de l'avenue ayant envahi les canalisations d'assainissement, des travaux de remplacement s'imposaient. Ces travaux d'un montant de 82665 € TTC, ont fait l'objet d'aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.**

- la voirie : **Cette année le chemin du Michelet a été entièrement repris pour un montant de 19324€ TTC. Le Conseil Général a été sollicité pour obtenir une aide financière la plus élevée possible.**



De même, les bas côtés du chemin de la Maurelle ont été consolidés.

Enfin, le chemin de la Haute Lèbre qui s'était dégradé rapidement, a été réparé, à leurs frais, par l'entreprise qui avait réalisé les travaux primitifs.



## En Projet

Le Conseil Général 04 envisage de financer la rénovation du revêtement de la D 18 pour les sections traversant le village.

La place de la Mairie fera l'objet dans les prochains mois d'un complet réaménagement dans le cadre communautaire du PAS, financé par le Conseil Régional.

- La station de pompage des Bastians nécessitait une remise en état pour éviter des coupures intempestives de l'alimentation en eau de cette partie du village : l'entreprise Michelier a assuré le démontage de la station partie électrique et hydraulique pour permettre au maçon (Michel Bernard) de démonter le placo et de refaire une cloison en brique rouge et enduit et une dalle de propreté.

Pour le remontage de la partie électrique rien n'a été remplacé, seulement une sonde de niveau a été mise en place dans la bache pour vérifier le bon fonctionnement du flotteur et une sécurité manque d'eau. Le remontage de la partie hydraulique a été effectué avec des conduites en inox, et un compteur en sortie de pompage a été mis en place pour contrôler les fuites.

Afin d'améliorer l'étanchéité, le capot d'accès à la bache a été remplacé. Le montant total des travaux s'élève à 27 604€ HT, dont 65% du coût a été pris en charge par le FSL PACA (Fond de Solidarité Local).





# L'eau : distribution et assainissement

## Tarification de l'eau

Principes de la tarification:

L'eau a un coût, car il faut la prélever, la traiter, la distribuer, la stocker, l'évacuer et l'assainir. Le financement du secteur de l'eau repose en France sur deux grands principes :

- "L'eau paie l'eau" : les usagers supportent, par leurs factures d'eau, l'essentiel des dépenses liées à la gestion de l'eau qu'ils consomment. Le budget des communes, pour les services de l'eau et de l'assainissement, doit être autonome, les recettes équilibrant les dépenses.
- "Le pollueur ou le consommateur paie", essentiellement via les redevances pollution ou prélèvement qu'il verse aux Agences de l'eau.

Le prix de l'eau en France comprend quatre grandes composantes, qui se répartissent autour des proportions moyennes suivantes:

- distribution de l'eau d'alimentation : 43 %
- collecte et assainissement des eaux usées : 31 %
- redevances "péréquation et solidarité" (\*) : 20,5 %
- La TVA : 5,5% (pour les budgets assujettis à la TVA)

(\*)Ces redevances recouvrent : la redevance pollution, la redevance pour la modernisation des réseaux et autres redevances prélevées par les Agences de l'eau qui assurent une péréquation nationale au profit des zones rurales.

Prix de l'eau:

Pour pouvoir comparer le prix de l'eau sur l'ensemble du territoire, la base de calcul est la facture concernant une famille de 4 personnes consommant 120 m<sup>3</sup> d'eau par an (**moyenne nationale**), **raccordé à l'assainissement collectif**. En France, sur cette base-là, le prix moyen du m<sup>3</sup> consommé est légèrement supérieur à 4€.



Et chez nous?

Comparons les factures émises en 2014 par trois collectivités du Plateau d'Albion:

Collectivité	Total facture Famille 4 personnes consommant 120m <sup>3</sup> , avec assainissement	Prix du m <sup>3</sup>
Commune de Revest du Bion En régie communale	334,00€	2,78€
Commune voisine Equivalente en population En régie communale	418,00€	3,48€
Syndicat intercommunal X communes du plateau En affermage	482,00€	4,00€

Pourquoi cet écart avec les autres collectivités?

Simplement parce que, depuis quelques années, le conseil municipal a choisi, en toute bonne foi, d'équilibrer le budget de l'eau par une aide du budget général de la commune (**subvention**), **plutôt que d'appliquer une augmentation des tarifs de l'eau.**

Si cette solution peut se justifier ponctuellement, pour des opérations d'investissement (extension de réseau par exemple), elle ne peut être pérenne pour deux principales raisons:

- Elle déroge au premier des grands principes de la tarification (budget autonome et équilibré),
- Cette aide du budget général de la commune se fait au détriment d'opérations d'entretien et d'investissement nécessaires au village.

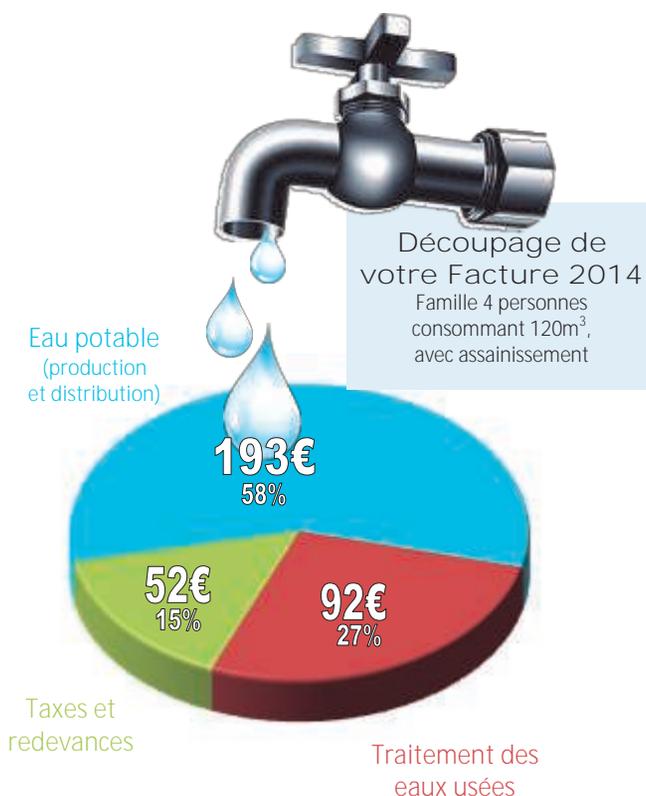
Aussi, le conseil municipal, en décembre dernier, a décidé de revenir à l'équilibre du budget eau-assainissement en augmentant les tarifs de ce service.

Bien entendu il est hors de question d'appliquer une augmentation "massue" afin d'équilibrer ce budget rapidement. Il s'est fixé comme objectif de "lisser" cette augmentation sur cinq ans pour un équilibre en 2020.



Tarification 2015	
Tarifs TTC	
Eau potable	
Abonnement compteur	53,36 €/an
Tranche 1 - de 0 à 50 m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>
Tranche 2 - de 51 à 250 m <sup>3</sup>	1,30 €/m <sup>3</sup>
Tranche 3 - > 251 m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>
Assainissement	
Part fixe	15,00 €/an
De 0 à 9999 m <sup>3</sup>	0,88 €/m <sup>3</sup>
Taxes Agence de d'eau RMC*	
Redevance pollution	0,29 €/m <sup>3</sup>
Red. Modernisation réseaux	0,155 €/m <sup>3</sup>

\* Rhône Méditerranée Corse



## Gestion des cimetières

Comme le définit la législation funéraire, le cimetière est un élément du domaine public de la commune dont la gestion est une compétence du Conseil Municipal, ce qui comprend entre autres, la création, l'agrandissement mais également la translation. Lorsque la commune a mis en service le cimetière « Laugier » en juillet 1969, le cimetière de l'église devait être fermé dès lors que les nouveaux emplacements étaient disposés à recevoir les inhumations.

Cette translation impliquait le transfert des corps de l'ancien vers le nouveau cimetière, opérations réalisées depuis par de nombreuses familles.

Le 8 novembre 2004, le conseil municipal a décidé de fermer définitivement le cimetière de l'église, mais, certaines sépultures y demeurent encore.

Aussi le 14 octobre 2014, un arrêté de M. le Maire met en demeure les familles de faire procéder avant le 30 juin 2015, au transfert de leurs défunts vers le cimetière de leur choix. Il est rappelé qu'à l'expiration de ce délai, la commune pourra procéder aux transferts d'office des corps en un lieu commun : - l'ossuaire situé dans le cimetière «Ghibauda ».

En ce qui concerne les monuments et emblèmes funéraires, la commune n'est pas tenue de procéder à leur enlèvement, ni à la démolition et reconstruction des caveaux, tous ces frais incombant aux familles. Toutefois, si celles-ci ne souhaitent pas effectuer ces opérations, la commune procéderait alors à leur enlèvement et stockerait les matériaux en un lieu de son choix.

Le conseil municipal invite donc les familles à prendre toutes les dispositions pour effectuer ces opérations pour le respect et la mémoire de leurs défunts.

Que deviendra ce cimetière?  
 Le sujet a déjà été discuté au sein du Conseil municipal et l'idée qui se dégage est d'en faire un jardin public, afin de lui garder un caractère sacré suscitant le recueillement, d'y installer le Monument aux morts.  
 Qu'en pensez-vous?  
 Donnez-nous votre avis.

## Commission jeunes

Une commission jeunes a été mise en place à la rentrée (première rencontre le 4 octobre). L'objectif de cette rencontre était de connaître leurs difficultés au quotidien, leurs besoins, leurs envies, afin de déterminer les actions, les animations à mettre en place en adéquation avec leurs attentes.

Un « city stade multi sport » a été la première demande des adolescents, car les infrastructures sportives manquent considérablement sur le village. Dans un second temps, la majorité des adolescents est attirée par un « skate parc » ou un terrain de cross pour BMX. Ils nous ont donné des exemples d'infrastructures de même type dans des communes voisines. Par la suite, ils ont émis le désir d'avoir un local, où ils pourraient se retrouver. Là encore, ils ont fait preuve de responsabilité en nous donnant des exemples de gestion d'une telle salle, afin qu'il n'y ait pas de débordement.

Pour terminer, ils ont souhaité des sorties telles que bowling, karting, laser game, canoë kayak ...

Toutes les propositions ont été présentées au Maire. A la suite de cette réunion, il a été déterminé que dans un premier temps, le projet d'un terrain de cross était réalisable assez rapidement. D'autre part, le city stade a suscité tout son intérêt, en soulignant qu'il s'agissait d'un projet plus long à mettre en place, en fonction des subventions possibles. Le choix a été fait de les impliquer pleinement dans ces projets (réglementation, préparation des demandes de subventions ...) La prochaine réunion avec les jeunes aura pour objectifs de traiter la réglementation, la sécurité dans le cadre du projet « terrain de cross ».

Concernant les sorties, l'Association Pour les Enfants de Revest va essayer de répondre à leur demande, pendant les vacances scolaires.

Ils ont montré leur intérêt pour le village, en aidant à installer la décoration des sapins de Noël devant la mairie.



## Les fêtes de Noël

### Le personnel communal à l'honneur

A l'approche des fêtes de fin d'année, le maire a tenu à honorer le travail du personnel communal, lors de l'apéritif traditionnel qui lui est dédié. Il a salué l'implication des agents, si importante pour la bonne marche des affaires communales :

- Services administratifs, techniques et scolaires.
- Restauration communale et gestion du gîte de l'Ortiguère.

Par la même occasion, les membres du CCAS et les bénévoles de la bibliothèque ont été, eux aussi, remerciés pour leur investissement.

Pour la première fois, les « nouveaux arrivants » ont été accueillis. Raymond Le Moign leur a souhaité la bienvenue et présenté notre village, en les invitant à s'y intégrer pleinement.

### Le Noël des aînés

Le 14 décembre, les plus de 60 ans ont été invités à la Maison du Temps Libre pour un après-midi festif.

Après le mot de bienvenue du maire, les quelques 70 personnes présentes ont pu danser avec le groupe « Aix Music », ou simplement papoter autour du goûter concocté par les membres du CCAS. A noter que les tables de fête étaient ornées de bougeoirs fabriqués par quelques mamies, lors des rencontres intergénérationnelles.

A l'issue de l'après-midi, les plus de 70 ans sont repartis avec leur cadeau de Noël où des gourmandises étaient associées à des jeux de société.

Un agréable moment de joie et de convivialité !

## Recommandations

### Déneigement :

Afin de faciliter le passage des engins de déneigement dans les rues du village, il est demandé de garer les véhicules sur la place de la Mairie. Rue des Remparts, le déneigement est à la charge du Département qui opère avec de gros engins, et refuse, à juste titre, de déneiger lorsque les véhicules gênent .

### Transport scolaire collège de Banon :

En cas d'intempéries (neige), appelez le 08 25 59 01 35, pour être immédiatement informés de l'éventuelle suspension du service.



### Cohabitation :

Trop de propriétaires de chiens laissent les déjections de leur animal dans l'herbe des Aires, à **proximité des jeux des enfants et d'une manière générale sur les espaces publics (rues, places....)** Ces espaces naturels sont au service du bien-être de tous et des familles en particulier. Il serait bon que chacun se munisse d'un sac pour ramasser les déjections de son animal . De plus, de nombreux chiens errent dans le village, ce qui suscite des plaintes à la mairie. Cette dernière doit faire appel à la fourrière pour les capturer ....

A savoir : La commune est adhérente au syndicat intercommunal exploitation fourrière de Vallongues 04800 GREOUX LES BAINS.

A la restitution d'un animal, son propriétaire doit s'acquitter des sommes suivantes :

- 60€ de frais de tatouage ( si l'animal ne l'est pas),
- 50€ au titre de frais de capture/gardiennage,
- 5€ par jour pour tout animal placé par réquisition ou décision de justice,
- 5€ par jour ouvré de délais de garde, limitée à 8 jours !

## IMPORTANT



La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Banon.

Le ramassage a lieu le lundi et mercredi.

La déchèterie communautaire est ouverte, en hiver, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30,

le mardi et le samedi de 9h à 12h, route d'Apt à Banon.

Les usagers désirant se débarrasser de leurs encombrants (3 maxi) sont priés de s'inscrire auprès de la Communauté de Communes qui effectue la collecte une fois par mois .

☎ : 04 92 73 29 78

mail : [ccpaysbanon@wanadoo.fr](mailto:ccpaysbanon@wanadoo.fr)

☎ : 04 92 73 32 21

Courrier : CCPB rue Meffre 04150 BANON.



8

## La vie associative ...

### La fête de la châtaigne

La 15<sup>e</sup> édition a été marquée par une fréquentation record ! Pour preuve, 900 sacs ( d'une capacité de 3 kg ) ont été vendus pour la cueillette dans les châtaigneraies et 500 kg de châtaignes ont été grillées sur le stand de l'association, où le jus de pommes pressées « en direct » a été très apprécié.

De nombreuses confréries régionales avaient fait le voyage et ont assisté à l'intronisation des nouveaux ambassadeurs de la confrérie de la châtaigne.

Une centaine de stands étaient déployés dans les rues du village et diverses animations ont ponctué la journée : démonstrations de chants d'oiseaux, danse country, concert de la chorale Sarabande, dégustations proposées par les disciples d'Escoffier...

Le nouveau président, Eric Quenin, et l'équipe de bénévoles qui l'entoure, peuvent se féliciter du succès de cette manifestation !

### Le Comité des Fêtes



Nous tirons un bilan très positif, tant au niveau financier qu'à la réussite des manifestations organisées.

Notre participation à la fête de la châtaigne s'est montrée des plus complètes.

Nous vous proposons en mars une pièce de théâtre intitulée « Cassé », jouée par la fameuse troupe de Forcalquier.

La prochaine fête des moissons couplée à la fête votive, sera assortie de nouvelles animations.

Un loto plus richement doté que cette année et une fête de Noël encore plus magique pour les grands comme pour les petits.

Notre plus grand plaisir dans ce bilan est l'entente parfaite qui réside entre toutes les associations du village et le coup de main de toutes et tous pour le développement de ces manifestations. Encore un grand merci aux bénévoles.

### ARI, ESAT, FOYER REGAIN.

A partir du 16 Janvier, et ce durant un mois, les personnes résidentes au foyer regain, ont exposé leurs sculptures, fruits de leur collaboration avec deux artistes plasticiennes, Paule Riché et Valérie Bourret.

**Ces œuvres ont été inspirées par le travail de l'artiste, Gaston Chaissac.**

Cette exposition a eu lieu à "la maison de la tour", rue des écoles à Valaurie en Drôme provençale (à environ 9 km de Grignan). C'est un lieu dédié aux manifestations culturelles. Des expositions y sont proposées toute l'année. Des artistes reconnus ou en devenir (peintres, sculpteurs, céramistes, photographes, graveurs ou tout autre créateur), y sont également présentés, ainsi que des événements artistiques (théâtres, spectacles, concerts...).





9 **La vie associative ...**

**La Société de chasse**

La société de chasse La Revestoise est constituée par le regroupement de 42 propriétaires sur la commune de Revest du Bion et gère un territoire de 1550 hectares. Les 102 chasseurs se répartissent de la manière suivante : 55 habitants du village, 8 enfants du pays, 14 résidences secondaires, 13 extérieurs, 12 chasseurs ayant la carte pour chasser uniquement le sanglier.

**Le conseil d'administration est constitué par :**  
 Président : Philippe Bertet  
 Secrétaire : Jean Claude Raspail  
 Trésorier : Jean Claude Raspail

La saison de chasse est règlementée par un arrêté préfectoral qui précise les dates d'ouverture, de fermeture, les conditions de chasse de chaque type de gibier (cet arrêté est affiché en Mairie et sur le panneau situé sur le local des boules devant la Mairie).

Les permis de chasser sont délivrés par la Fédération des chasseurs des Alpes de Haute Provence. Un examen à partir de 16 ans est nécessaire pour pouvoir pratiquer cette activité.

L'aspect sécurité est un des points essentiels rappelé chaque année aux adhérents de la Revestoise.

Des lâchers de gibiers ont lieu chaque année en 2014. Des lapins de repeuplement ont été dispersés sur le territoire en début d'année (posant quelques petits soucis aux riverains), 4 lâchers avec au total 140 perdrix et 200 faisans ont eu lieu pendant la saison de chasse.

La présence de nombreux sangliers et chevreuils permet d'entendre de très belles « menées » dans nos forêts ; les lièvres sont en nette diminution, les grives arrivent de plus en plus tard (lorsqu'elles arrivent).

Le plan de chasse 2014 a été réalisé sans difficulté (12 chevreuils autorisés et abattus) Aucun cerf ou biche abattu, pour des raisons de gestion de ces espèces la société n'avait pas demandé de bracelets en 2014 (population trop faible en 2012 et 2013) Ce qui n'est plus le cas à présent.

La chasse rythme une bonne partie de l'activité tant économique que sociale du Revest, des mois de Septembre à Janvier avec la présence de nombreux chasseurs dans l'ensemble des commerces du village, sans compter l'après chasse où l'on raconte à qui veut l'entendre le résumé de la journée "sans exagérer" bien sûr !!

**Le Foyer Rural**



Chorale mercredi  
20 h à 22 h



Rando lundi  
9 h à 16 h



Country mardi  
18 h30 à 19 h30



Gym / Relax mardi  
17 h 30 à 18 h 30



Hip Hop Mercredi  
14 h à 15 h 30



Loisirs créatifs  
Mercredi  
14 h à 15 h 30

Adhésion annuelle 22€  
 Toute personne désirant installer une nouvelle activité peut se renseigner auprès de Viviane 04 92 75 33 24



Peinture samedi  
14 h à 17 h 30

## L'Âge d'or

### Repas de fin d'année au club de l'Age d'Or

Le mercredi 3 décembre à 12 h, le bureau du Club de l'Age d'Or avait convié ses adhérents à un délicieux et copieux repas préparé et servi par le restaurant les « Marronniers ».

60 adhérents avaient répondu présents ; quelques danses et farandoles, tout



en facilitant la digestion, ont établi une ambiance sympathique, conviviale et festive animée par Alan Flor.

L'assemblée générale du club a eu lieu le dimanche 18 janvier à 14h30 à la Maison du temps Libre.

Toutes les personnes désirant se joindre à nous et faire partie de notre association seront les bienvenues .



Le club donne rendez-vous aux amateurs de belote ou de contrée, tous les mercredis après-midi dès 14 h à la salle des associations rue des Remparts.

## Plateau de musiques

Bientôt dix ans!

Dix années pendant lesquelles des adultes et des adolescents, tous amateurs, souvent élèves musiciens, apprennent à jouer ensemble, sous la houlette de Gilles Chuzeville.

Jouer ensemble, c'est apprendre à écouter le voisin qui joue autre chose, c'est savoir comprendre les gestes du chef tout en lisant une partition, c'est participer à une œuvre collective, travailler ensemble, régler l'intonation, le phrasé, le rythme dans un contexte de groupe. Mais c'est aussi et surtout du plaisir, beaucoup de plaisir !

La musique jouée par Plateau de Musiques passe de la musique populaire à la musique de film, de la musique classique au jazz ou aux musiques du monde.

Cette saison, nous avons joué à Banon pour la Sainte Cécile, patronne des musiciens, ainsi que pour la fête de la musique, en juin. Nous avons également joué à l'Hospitalet en juin dernier.

Si vous avez envie de vous essayer à la musique, n'hésitez pas à nous rejoindre, quelque soit votre instrument ; que ce soit un instrument à cordes tels que le violon ou la contrebasse, un instrument de la famille des bois, tels que la clarinette, la flûte ou le basson, de la famille des cuivres, tels que la trompette ou le trombone, ou bien si vous êtes percussionnistes... Gilles adapte toutes les partitions en fonction de notre niveau musical et en fonction de l'instrument.

Nous vous attendons!



## Ecole Eugène MARTEL

Une fois par mois les élèves de cycle II et III profitent du gymnase de Banon pour y faire de l'EPS.

Fin novembre, les classes de CP, CE1 et CM se sont rendues à Manosque pour voir le film documentaire « Bears ». Les CP, CE1 et CE2 iront au Thor le 21 avril pour assister au spectacle « Une semaine du petit elfe Ferme-l'oeil ».

Marion Pourroy, l'enseignante de la classe des CM1-CM2 prépare un projet sur la découverte des sports de pleine nature avec une semaine d'escalade (tous les matins) à Montbrun ainsi qu'une semaine de VTT.

La classe de maternelle envisage une visite à OKRA à Roussillon afin de participer à des ateliers vers le mois d'avril. Un projet « danse indienne » est à l'étude pour toute l'école. Il s'organiserait en 6 ou 7 séances pour aboutir à un spectacle.

Le spectacle de Noël, offert par la mairie et l'APER « Chrysalide, la bonne fée écolo » par la compagnie Rêvambule a eu lieu le 11 décembre à la Maison du Temps Libre, tous les enfants étaient ravis.

Les enfants de la cantine remercient Martine et Sylvie pour le « super » repas de Noël qu'ils ont partagé le vendredi 19 décembre.



Les activités pédagogiques complémentaires (APC) se substituent à l'aide personnalisée, et visent à aider et à accompagner les élèves dans leurs apprentissages. Les APC sont facultatives mais ont un réel intérêt pédagogique. Cette année Marion Pourroy travaillera toute l'année autour d'un projet théâtre. Les CP CE1 feront de l'informatique avec Adeline Nicolas. Pour le Cycle I, Audrey Richaud et Elisa Dayez ont choisi de réaliser des jeux visant des compétences de langage et de numération, principalement.

## TAP

Les enfants inscrits aux TAP ont été très occupés en cette fin d'année, la plupart des activités concernait les préparatifs de Noël. Tout d'abord, ils ont confectionné les décorations des sapins présents devant la mairie. Le samedi 6 décembre, les enfants nous ont ravis avec deux chants de Noël appris pour cette journée particulière. Lors de l'expo du 19, ils nous ont accueillis avec des petits gâteaux, cuisinés l'après-midi même, avec l'aide des mamies.



Pour redémarrer, le 9 janvier, ils ont partagé la Galette des Rois sur les Aires.

En mars, est prévue une semaine d'activités en rapport avec la « journée de l'eau » animée par Michel Tailieu.

Le projet photo suit son cours, et donnera lieu à une expo en fin d'année scolaire.



## État-civil

## Naissances :

Mélina GIVAUDAN, le 22/11/14 à Apt.

Tristan GRABER, le 11/01/15 à Apt.

Alan JOASSAN, le 08/01/15 à Manosque.

Noémie QUENIN, le 22/02/15 à Carpentras.

## Mariages :

Michaël FOURNIER et Marjolaine VIAL, le 07/11/14.

## Décès :

Stéphanie COSTARRAMONNE, 39 ans, le 07/11/14.

Yvette LAMANT, née BERTRAND, 89 ans, le 30/11/14.

Gilbert GIVAUDAN, 94 ans, le 15/12/14 à Banon.

## CARNET ROSE :

Les grands-parents ou arrière grands-parents du village, annoncent les naissances de :

Valentine, chez Remy et Clodette PONTET,

Victor, chez Odette QUENIN,

Margaux et **Mélody**, chez Yvette, Marc et Martine MAUREL.



M. Tahar MELLAL remercie les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie, lors du décès de son épouse Anissa.

## Agenda

## MARS

Dimanche 15 mars

Loto, de la Boule revestoise

Dimanche 22 mars

Aïoli de l'Age d'OR

Samedi 28 mars

Soirée théâtre

organisée par le CDF

## AVRIL / MAI

Samedi 11 avril

Repas festif de la Boule revestoise

Dimanche 12 avril

Loto de l'Age d'or

1, 2 et 3 mai

Exposition

des Talents du FoyeRural.

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés les 22 et 19 mars 2015 par des conseillers départementaux.

## Bientôt le printemps ...!

Suite au succès rencontré par la fête "des lumières" du 6 décembre 2014, et la belle participation des parents, et des habitants du Revest pour décorer, éclairer leurs fenêtres, leurs balcons et leurs entrées de maison ; il serait souhaitable que ce bel élan collectif se reporte sur le fleurissement des habitations. Pour sa part la municipalité souhaite poursuivre l'embellissement de la mairie, du Portissol, des entrées du village et plus dans la mesure du possible.

Le Comité de rédaction de **Revest Infos.....**

Articles : Renée BERAUD, Solange BERTELLI, Jérôme BONICI, Viviane COLLET, Jacques JULIEN, Nicole LE MOIGN, Sandrine MONNIER, Poupée NATOLI, Jean-Claude RASPAIL, Claudie RIVIERE, Marie-Hélène SOUMAILLE, Erwin STEINBACH.

Photos : Claudie RIVIERE, Sandrine MONNIER, Raymond LE MOIGN.

Mise en page : Viviane COLLET, Sandrine MONNIER, Raymond LE MOIGN.